Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 064-200087492-20260204-02_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 29 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 29 janvier 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel, M. PATRIARCHE Nicolas, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, DAVANTES Jean-Charles, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. URBAN Jean-Claude, M. FAUX Jean-Pierre, M. MAUBOULES Patrick, M. PARIS Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. LASSALLE Philippe, M. POILLION Jean, M. MALO Serge, M. BERNIARD Claude, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. BURON Patrick, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, Mme JOUANINE Marie-Hélène, M. RANGOTTE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. RHAUT Jean-Christophe, M. CABANNE Pascal, M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie, M. CARRIQUIRY Gérard, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. DUMAS François, M. LACRABERE Francis, M. LABAT Léopold.

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. MAZODIER Frédérick a donné procuration à M. MAUBOULES Patrick.

Secrétaire de séance : MALO Serge.

Délibération n° 02-2026 – Bilan des transactions foncières 2025 du SMEP

Rapporteur : Monsieur Pascal MORA

En application de l'article L.5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis, chaque année, à délibération de l'organe délibérant. Le bilan qui vous est présenté porte sur les acquisitions (I.), décidées par le Comité syndical, au cours de l'exercice 2025. Il comporte également les délibérations liées à la demande d'exercice du droit de préemption de la SAFER (II.) et les cessions (III.).

I. Les acquisitions délibérées

Le Syndicat Mixte de la région de Jurançon (SMEP) réalise des acquisitions immobilières situées sur les périmètres de protection ou l'aire d'alimentation de captages, afin de préserver la nappe alluviale et *in fine* la qualité de l'eau distribuée aux abonnés. Les acquisitions immobilières concernent les biens :

- De Monsieur PERE-LAHOURGUETTE, les parcelles cadastrées, commune de RONTIGNON, section AA n°25 et section AE n°33 d'une superficie totale de 9 793 m² au prix de 13 220,55 € HT – (délibération n°10-2025 du 28 janvier 2025) ;

- De Monsieur Lucien SOUBIES, les parcelles cadastrées, commune d'UZOS, section AC n°121, et commune de RONTIGNON, section AC n°13, n°14 et section AH n°4 d'une superficie totale de 23 667 m² au prix de 29 110,41 € HT – (délibération n°11-2025) ;

II. Les délibérations liées à la demande d'exercice du droit de préemption par la SAFER

Le présent bilan de l'exercice 2025 ne comporte aucune acquisition par voie de préemption via la SAFER.

III. Les cessions

Le présent bilan 2025 ne comporte aucune cession foncière.

Ce bilan est annexé au Compte financier unique 2025 du SMEP de la région de Jurançon.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-02_2026DEL-DE

Il appartient au Comité syndical de bien vouloir prendre acte du bilan 2025 des acquisitions et cessions foncières ci-dessus exposées.

Le Comité syndical,

PREND ACTE du présent bilan des transactions foncières 2025 du SMEP de la région de Jurançon.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 25 Pouvoirs : 1 Nombre de votants : 26

Vote – Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Serge MALO